



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Charges ouvrant droit a reduction d'impot

Question écrite n° 66657

### Texte de la question

M Jean-Pierre Philibert attire l'attention de M le ministre du budget sur la situation d'un certain nombre de personnes qui se sont portées acquereurs d'un appartement dans le cadre de la loi sur les investissements immobiliers locatifs, dite « loi Mehaignerie ». Certains acquereurs, bien qu'ils aient immédiatement mis en location l'appartement acquis, ont parfois omis de joindre a leur declaration d'impots sur le revenu l'engagement manuscrit de location comme prévu a l'article 46 AAI de l'annexe III au code general des impots. Ainsi, bien que ces contribuables aient respecte de louer le logement non meuble a usage exclusif d'habitation pendant les six annees qui suivent, ils se voient prives de la reduction fiscale a laquelle ils ont droit faute d'avoir joint ce document. Il lui demande, en consequence, s'il lui parait acceptable, toutes conditions de fonds remplies, de priver ces contribuables de la reduction fiscale pour cette raison de forme.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'engagement de louer prévu a l'article 199noniesdu code general des impots concretise l'intention du contribuable de realiser une acquisition conforme a la volonte du legislature, notamment en ce qui concerne la duree de la location. Il conditionne donc l'octroi de la reduction d'impot pour investissement dans l'immobilier neuf locatif. Son absence est de nature a remettre en cause le benefice de l'avantage fiscal. En outre, les mentions portees sur cet engagement ont egalement pour but de permettre au service local des impots de verifier que le contribuable remplit bien toutes les conditions exigees par la loi pour beneficier de la reduction precitee. Un avantage fiscal aussi important que celui-la s'accompagne necessairement d'un certain formalisme, inherent au systeme declaratif lui-meme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philibert Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66657

**Rubrique :** Impot sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 1993, page 257